Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_054-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_54
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

OBJET :Convention Carrières Pigeon :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'enquête publique qui s'est tenue du mardi 27 mai 2025 au lundi 30 juin 2025. Celle-ci portait sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de « La Harlais », ainsi que sur la demande d'extension et d'augmentation de sa production.
Lors de cette procédure, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, assorti toutefois d'une réserve et d'une recommandation :
Réserve : L'impact du trafic routier, au maximum 48 passages de camions par jour, sera réduit par des aménagements et un entretien régulier. Je demande que des "protocoles d'accord" soient établis avec chacune des communes concernées (Bovel, La Chapelle-Bouëxic et Val d'Anast) et avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et qu'ils soient annexés à la future autorisation préfectorale.
Recommandation : que l'ensemble des modalités de suivi de l'efficacité des mesures ERCA soient regroupées dans un document unique et annexé aux prescriptions de la future autorisation préfectorale.
Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal avait été sollicité pour simple avis, la décision finale relevant de la compétence du Préfet.
Négociations et projet d'aménagement :
Des échanges et des négociations ont ensuite eu lieu entre la société Pigeon et la commune de La Chapelle-Bouëxic. Dans ce cadre, l'entreprise prévoit de réaliser des travaux d'aménagement rue de la Guée afin de renforcer la sécurité des riverains et des usagers. Ces aménagements, qui concernent uniquement le côté impair de la rue, comprendront notamment l'installation de potelets et de gabions, ainsi que la création de trottoirs.
Monsieur le Maire présente alors au Conseil municipal le plan d'aménagement proposé par la société Pigeon, lequel avait déjà été introduit lors de la séance du 20 janvier 2026.
Il rappelle qu'il avait été convenu d'établir une convention pour étude lors de la présente séance. Ce document vise à intégrer les points de vigilance et de sécurité formulés par les élus durant l'enquête publique, garantissant ainsi la sécurité des riverains et des usagers de cette voie.
Monsieur le Maire procède enfin à la lecture de cette convention.
La présente convention a pour objet de déterminer les conditions :

a/ technique, administrative et financière de prise en charge par la société PIGEON CARRIERES des aménagements de sécurisation nécessaires de la RD 42 et RD 776, dans leur section comprise en agglomération,

b/ Technique, administrative et financière de prise en charge par la société PIGEON CARRIERES des dégradations supplémentaires des secteurs de voiries ci-dessus généré par le trafic engendré par l'activité de la carrière située au lieu-dit La Harlais à Bovel.

Il est précisé (article 6 et 7) que cette convention pourra être révisée ou résiliée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'approbation de cette convention.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_054-DE

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 19 dont 1 pouvoir.
Pour : 11
Contre : 5 dont 1 pouvoir
Abstention : 3

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention entre la Commune et la Société Pigeon.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (I.-&-V.)